



L'ÉGALITÉ

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE



DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
utre-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SEZÉ.

Administrateur-Gérant-Imprimeur J.-B. GIRARDIN.

Rédacteur en chef, G. WINTREBERT.

Prix des insertions.

Texte divers	1 fr 00
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Reclames, la ligne	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES: 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

NOTRE PRIME AUX ABONNÉS.

Droit de déposer *gratuitement* dans notre salle de dépêches une annonce manuscrite ou imprimée annonçant chaque jour les arrivages de produits alimentaires, tels que: huîtres, poisson, gibier, volaille etc.

LE MAIRE ET NOTRE NEUTRALITÉ.

Il y a des gens qui ont la prétention d'avoir un esprit de la divination extra lucide, et qui nous font bien rire, quand nous apprenons leurs prédictions.

« C'est certain, disaient-ils, vendredi « dernier après avoir lu notre journal, « ce coup ci, il n'y a plus de doute, « l'Égalité a déclaré la guerre au Maire « et son Directeur veut poser sa candidature au conseil général. »

Gros malins, va ! comme vous savez bien deviner de travers et comme vos preuves sont faibles!

Vous ne pouvez donc pas comprendre qu'on fasse du journalisme avec désintérêt et il vous semble toujours que l'intérêt personnel est le but de toutes nos actions.

Et l'intérêt général qu'en faites vous donc, ne le connaissez vous pas, et ne comprenez vous pas qu'on puisse lui sacrifier une petite partie de son temps, de ses loisirs, de son argent ?

Etes-vous donc égoïstes, à ce point que vous ne puissiez admettre toutes les déclarations de principes que nous avons faites, depuis la fondation du journal jusqu'à ce jour, que vous écartiez de bonne foi tous les exemples et les preuves que nous vous avons donnés à ce sujet ?

Parceque, nous faisant l'écho de plaintes reçues, nous avons réclamé un meilleur fonctionnement dans le service de la bascule publique, parce que nous

avons demandé un meilleur éclairage sans augmentation de dépense, immédiatement on nous accuse de parti pris, et on nous reproche de vouloir faire la guerre à la Municipalité.

Répétons le donc encore une fois : nous n'avons intérêt à faire la guerre à personne, et nous conservons la neutralité et l'indépendance dont nous ne vous voulons pas nous départir.

Quel intérêt aurions nous d'ailleurs à agir autrement !

Enfin, on peut relire tous nos numéros parus et voir, avec quelle modération nous critiquons ce qui mérite d'être critiqué, et avec quel empressement nous adressons nos félicitations aux actes qui y ont droit.

Quand le Maire nous a dotés d'un chasse-neige, quand il a nivelé la place de la Liberté, quand il a amélioré nos rues dans la limite de ses faibles ressources budgétaires, quand il a demandé à être autorisé à contracter un emprunt, nous l'avons félicité.

Par contre, quand nous trouvons que sur certains points il pêche par inaction, nous lui adressons nos critiques avec une bien grande courtoisie.

Comparez donc Messieurs les devins cette façon d'agir avec celle du Patriote inspiré par Monsieur le Maire, et jugez !

De notre côté vous trouverez l'urbanité de l'autre la violence.

Or, si vous êtes partisans de M. Mazier vous avez intérêt à vous taire !

Ah ! Certes, s'il y a quelque chose que nous détestons par dessus tout, c'est l'autocratie et la fanfaronnade et nous résisterons toujours aux procédés d'intimidation.

Aussi, lorsque l'honorable M. Mazier venait demander à notre directeur général qui s'était chargé, dans sa profession d'avocat, d'un procès contre la Société Musicale « si ces attaques contre

une personne prise sous son PROTECTORAT (sic) était une déclaration de guerre » et lorsqu'il lui disait : « si on me fait la guerre, j'ai de bonnes armes pour me défendre. » Il faisait bien fausse route, et il faisait bien rire Me Wintrebert.

Depuis quand donc a-t-on vu les partis plus ou moins politiques ou personnels se mêler des procès de leur coreligionnaires !

Non, si notre directeur faisait la guerre au Maire, il aurait d'autres batteries et s'en servirait !

Seulement, il ne viendra jamais à l'esprit de l'avocat, comme du journaliste, d'aller tirer son chapeau devant Monsieur le Maire, pour lui demander, lorsqu'il est chargé d'un procès, lorsqu'il a un article à écrire, si l'adversaire ou la personne visée, est ou non *persona grata*, couverte ou non par le *Protectorat Municipal Saint-Pierrais*.

Et maintenant que nous sommes expliqués, prouvons notre désir d'être utile à la municipalité, donnons lui une idée,

Son emprunt a été ajourné et les recettes actuelles ne parviendront pas à le gager.

Cependant il était utile.

Pourquoi donc ne pas essayer un autre moyen pour se procurer les fonds ?

Pourquoi ne pas faire les démarches voulues pour être autorisé à faire une grande loterie, de 600,000 francs par exemple, dont deux cents cinquante seraient employés en lots en argent, et le reste resterait à la colonie déduction faite des frais de publicité et remise aux agences qui placeront les billets, impression, réclame, etc.

C'est ainsi qu'ont été faites dernièrement la loterie Tunisienne et la loterie de la ville de Lille qui a émis deux millions de billets pour la construction de son palais des beaux arts.

Pour obtenir les autorisations nécessaires

saires, on pourrait faire valoir la situation de la colonie que les tarifs douaniers ont rendue précaire; on chargeait de ce soin MM. Riotteau et Demalvillain qui ont des intérêts sur notre rocher et qui lui sont tout dévoués.

Qui ne risque rien n'a rien! si on échoue, contre toute attente, on arrivera au renouvellement du conseil général et on pourra peut-être obtenir des nouveaux élus l'approbation de l'emprunt.

En attendant rien ne coûte d'essayer d'obtenir la loterie.

LE PHONOGRAPE ET SES INDISCRÉTIONS

Histoire nouvelle inédite

Depuis la dernière arrivée du Pro Patria, c'est à dire le dernier courrier, on peut entendre tous les jours, du matin au soir, le curieux appareil d'Edison: le phonographe.

Cet appareil enregistreur des sons et paroles, débite des chansons, morceaux de musique, scènes théâtrales au cours desquelles, on entend même les applaudissements du public.

Son propriétaire l'expose dans la grande salle de théâtre du café du midi et donne au public ses rouleaux à choisir au prix de 0. 20 cent.

Ces rouleaux sensibilisés, parfaitement adaptés à l'appareil, fonctionnent toujours avec une netteté magnifique.

Ils chantent à la première détente sans extinction de voix, sans fatigue.

Leur propriétaire barnum disait dernièrement que le même était mis en mouvement plus de cinquante fois par jour.

Ces instruments reproduisent, parfaitement la voix et ils ont amené un jour la perturbation momentanée dans un ménage:

Usmar qui se doutait des infidélités de sa tendre moitié, et qui voulait en avoir le cœur net, s'adressa à un électricien très renommé et lui commanda deux phonographes de grande puissance avec une embouchure proportionnée à ses besoins.

Il placa, comme des attrapes à souris, l'un des appareils sous un fauteuil du salon et l'autre sous le canapé, au jour de sa chaste moitié.

Le soir quand sa femme fut couchée, il alla à pas de loup visiter ses pièges.

Le premier, celui du fauteuil, commença par un petit bruit solitaire dû à un craquement du meuble ou de tout autre corps. Jusque là il n'y avait rien de bien compromettant, tout était dans l'ordre des choses ordinaires et naturelles de la vie. Ensuite, oh ensuite!... il entendit la voix de sa femme pronon-

cer ces mots: « Ah! Monsieur, dans mon salon, vous osez.... il se peut que vous m'inspiriez une grande sympathie, mais de là à.... oublier mes devoirs d'épouse.... n'insistez pas, Monsieur, ne me contraignez pas à poser le doigt sur le bouton électrique, car si vous ajoutez une parole, j'appelle et on arrive. »

— « Ah bravo, bravo, » se dit Usmar, « la pauvre petite que j'accusais!.... comme elle se défend, mais je saurai bien qui lorsque j'irai trouver le rouleau masculin.... attendons pourtant la fin. »

— Le rouleau féminin reprit: « je n'en peux plus, Arthur, je suis obligée, forcée de vous avouer que si vous persistez.... Ah! je suis perdue! Oh! mon chat, mon pauvre petit chat!

— Après un moment d'attente l'instrument resta inactif.

Le mari en question pressa sur le rouleau masculin, en dessous du canapé et écouta religieusement:

« Madame, sans que je vous l'aie dit vous m'avez bien déjà compris. Ah! que je souffre de ne pouvoir vous rencontrer qu'une fois par semaine! ah! Zénobie que je vous aime.... venez près de moi que je vous le dise à vos genoux, tout bas.... — Après un grand silence, Usmar, n'entendit plus qu'un bruit d'acier tourné en spirale et formant ressort et ensuite un gros soupir.

Puis enfin: « Si Eugène le savait il me tuerait! »

Eugène ne la tua pas. Il invita Arthur et sa femme à dîner et au dessert offrit une audition de phonographe.

Ses hôtes n'ayant jamais entendu cet instrument écoutèrent, ainsi que sa femme, avec une vive curiosité.

Il reconstitua les deux scènes avec le rouleau d'Arthur placé en face de l'appareil de Zénobie qu'il mittous deux en mouvement.

Mme Arthur sauta sur Zénobie et Usmar s'adressa à Arthur et dit: Sonne.

Arthur ne sachant où se mettre obéit.

Une seconde après, deux forts gai-lards se trouvant dans une pièce voisine, vinrent cueillir le bel Arthur et le conduisirent dans un appartement un peu éloigné.

Là ils lui présentèrent deux rouleaux neufs avec ordre de faire les excuses les plus plates à Eugène.

Celui-ci s'exécutait quand Eugène, survenait avec un couteau bien tranchant, coupa en mille morceaux les rouleaux d'Arthur, lui lança un coup de pied où le dos perd son nom et lui dit:

« Dites moi ce que signifie ce bruit de ressorts, où je vous loge ces 6 balles dans la tête, je sais tout par Zénobie, mais je veux contrôler vos déclarations. »

Arthur répondit: Je regrette d'avoir

été un peu léger: votre femme s'assit auprès de moi, je lui pris la main, et tout se termina là, d'ailleurs sans qu'on y vit, des lors tout ce scandale est inutile!

— Et le bruit du ressort, dit l'époux?

— C'est celui que je fis en me levant pour prendre congé de Mme Zénobie qui est digne de vous et de votre affection.

Et le chat, le petit chat?

— C'est un jeune chat, que dans mon émotion je n'ai pas vu sur le canapé et que j'ai étouffé en m'assayant dessus.

— La preuve.

— Eh bien épousez vos rouleaux, vous l'aurez peut-être.

— On remit le rouleau masculin en marche et Usmar entendit:

« Excusez moi, Madame jamais plus je ne vous manquerai de respect», un cri de chat étranglé et un bruit de serrure qu'on ouvre.

— Ensuite le rouleau féminin répondit: « Adieu, mais ne recommencez plus sans cela je vous consignerai ma porte»

Le mari se déclara satisfait de cette explication en disant toutefois: « je conserverai néanmoins vos rouleaux comme pièces à conviction et si par la suite vous vous essayez de faire le papillon, gare à vos ailes... je vous les couperai avec ce couteau.

Un vieux célibataire.

FAITS DIVERS

Dimanche soir, trois marins, les nommés Leserget, Layec et Carnac sortaient à 11 heures de l'établissement tenu par la dame Virginie Fouchet.

Arrivés sur la place de l'Eglise où la fermeture du café du Midi avait versé beaucoup de monde, ils furent accostés par une bande de jeunes gens, au nombre desquels se trouvait Hodge (Auguste), Pichon, Zavala et Sénéchal. Une bataille s'engagea sur le motif de laquelle on n'est pas encore fixé, et Carnac, tirant un couteau de sa gaine, en porta un coup à Hodge qui tomba baigné dans son sang.

Les gendarmes Merrian et Dourisboure, présents sur les lieux, arrêtèrent Leserget et Layec, Carnac ayant pris la fuite. Celui-ci a été arrêté le lendemain à bord de la Marie-Gabrielle où il est embarqué. Il raconte que s'il s'est servi de son couteau c'est par suite d'un mouvement impulsif dont il ne s'est pas rendu compte. Les coups pleuvaient sur lui et ses compagnons sans qu'il sache pourquoi. Il a dégainé et frappé aux hasard dans le groupe de ses agresseurs.

Hodge, qui a été pansé par M. le Docteur Renault, porte au cou une blessure assez sérieuse mais qui ne met pas sa vie en danger.

Lundi dernier, après midi, vers 3 heures, la police a procédé à la levé du cadavre du nommé Fouyer, (Jean-Marie Pierre) âgé de 44 ans, matelot du navire « Assomption » des Secheries de Port de Bouc, disparu de puis le 8 octobre courant et trouvé noyé au bout de la cale de cette habitation.

**

Un sieur Bletterie, âgé de 43 ans, patron de la goëlette Alphonse Andréa a été frappé d'apoplexie foudroyante. Il a été inhumé mercredi dernier.

**

Me Pépin avocat, a remis au bureau de bienfaisance une somme de quinze francs, obtenue à titre de domages intérêts d'une personne qui avait employé des procédés vexatoires à son endroit.

M. Jolivet armateur, nous prie d'insérer, dans notre journal, les quelques lignes suivantes. Nous le faisons avec d'autant plus d'empressement que nous avons toujours partagé sa manière de voir ainsi que nous l'avons dit chaque fois que nous avons eu à parler des bruits relatifs au naufrage du Pro Patria.

Monsieur le Rédacteur du Journal « l'Égalité »

Relativement à la nouvelle du naufrage du Pro Patria, qu'il me soit au moins permis de dire que, en présence d'un télégramme aussi précis que celui que je recevais, j'étais certainement en droit de supposer que les principaux intéressés devaient être renseignés.

Ch. Jolivet.

On nous dit que l'anglais qui donne des auditions phonographiques, depuis dix jours au café du midi a déjà fait de sérieuses recettes,

Cela prouve que notre population avide de connaître les merveilles de la science privée de distractions ne regarde pas à dépensser quelques pièces de monnaie pour s'instruire et s'amuser

Pourquoi donc le propriétaire du café du midi ou toute autre de ses collègues ne risquerait-il pas de se mettre en rapport avec une agence de théâtre qui lui procurerait une petite troupe de café concert qui donnerait des représentations dans son établissement ?

L'Olbia permet maintenant à ceux qui veulent venir nous rendre visite d'obtenir des passages à bon compte, à un prix très réduit qui le serait encore bien davantage pour une troupe à qui il est toujours fait des avantages particuliers.

Il trouverait facilement un physicien prestidigitateur, un magnétiseur, un comique et plusieurs chanteuses.

C'en est assez pour attirer chez lui un nombreux public.

Une entrée à prix peu élevé lui assurerait des salles combles et la vie de ses artistes.

Quand à lui, il profiterait du débit des consommations.

Allons, Monsieur Erausquin, un bon mouvement et vous ne le regretterez pas.

LA POMME

Sa liqueur est blonde et vermeille,

Dorée aux rayons du soleil,
Appétissante, Dieu sait comme.
Quelle grâce exquise a la pomme
Qui produit le cidre vermeil !
Lorsque la brise la caresse,
Elle a, dans sans joli dessin,
La rondeur lascive d'un sein,
Qu'agit un doux frisson d'ivresse.

O toi qui réjouis nos yeux,
Beau fruit dont Eve fut gourmande.
Au point qu'elle en perdit les cieux,
Vive ton suc délicieux
Pomme normande !

Certes ! La vigne assez longtemps
Dans notre cher pays de France,
Tint le sceptre sans concurrence
Du nectar, aux flots éclatants :

Mais elle meurt : un ver immonde
La ronge et la terrassera.
Qu'importe le phylloxéra !
Cidre, on boira ta liqueur blonde.
O toi qui réjouis nos yeux....
Le cidre met la joie aux cœurs
Autant que Bourgogne ou Champagne;
Sans faire battre la campagne,
Des chagrins il nous rend vainqueurs.
Un seul verre et le front morose
Soudain renait la gaité;
Tout pli sombre est vite emporté.
Tout papillon noir devient rose.
O toi qui réjouis nos yeux....

Au temps bénî de la moisson,
Quand Juin chauffe avec frénésie,
Où trouver plus pure ambroisie,
Plus saine et plus fraîche boisson ?
Pour rendre le courage aux braves,
Plantez donc des pommiers normands !

Le cidre est l'espoir de nos caves
Et réjouit le cœur des amants.

O toi qui réjouis nos yeux...

Cidre d'or à toi l'avenir,
Car, hélas ! le jus de la treille
Bientôt de Saint-Pierre à Marseille
Ne sera plus qu'un souvenir.
Puisse-tu fils de l'espérance,
Arroser nos futurs succès
Et voir le sol jadis français
Redevenir... Terre de France !

O toi qui réjouis nos yeux,
Beau fruit dont Eve fut gourmande,
Au point qu'elle perdit les cieux,
Vive son suc délicieux
Pomme normande !

OBJETS TROUVÉS

et déposés au bureau de police.

Par le jeune Rosse François une tabatière en argent trouvée sur la route près de Savoyard.

Par le jeune Eugène Yon, un sac en cuir contenant un foulard, uns paire de bas d'enfant, une culotte de bébé et un mouchoir en toile blanche, trouvé rue Truguet.

CHOSES ET AUTRES.

Trouvé dans notre boîte :

« Il a été perdu un chien qui a les oreilles coupées et la queue longue depuis le pain de sucre jusqu'à Savoyard. »

Nous concevons que son propriétaire soit désireux de retrouver un aussi remarquable phénomène.

**

Entendu au dernier concert d'été :

— Quelle belle musique !
— Oh oui... Tu l'aimes donc beaucoup, la musique, chère amie ?
— J'en crois !
— Et quel est ton instrument de prédilection ?
— La flûte...
— ?
— ... de champagne.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Halifax. 20 octobre 1893

Le Gouvernement français subventionne la ligne du Câble entre le Queensland et la Nouvelle-Calédonie, qui forme le premier point de communication télégraphique entre l'Australie et le Canada. Le « Times » insiste pour que le Gouvernement britannique apporte son contingent pour aider à la pose et à l'établissement du câble principal.

**

Halifax, le 21 octobre 1893

A Battle Creek, Michigan, deux trains se sont rencontrés, ayant chacun une vitesse de 30 milles à l'heure; 30 personnes ont été tuées et 50 gravement blessées. Le feu ayant pris dans les wagons, plusieurs cadavres ont été consumés. Le mécanicien et le conducteur d'un des trains auraient désobéi aux ordres qui leur avaient été donnés.

La situation politique de l'Autriche est très tendue; on s'attend à la dissolution du Parlement. La majorité de l'Assemblée refuse d'approuver les mesures de répression proposées contre Prague.

**

Halifax, le 23 octobre 1893

Les funérailles du Maréchal Mac-Mahon ont eu lieu hier, à Paris; cette cérémonie a été faite par les soins du Gouvernement.

**

Halifax, 24 Octobre 1893.

La flotte britannique a visité Spezzia où elle a été reçue avec enthousiasme.

La dministrateur-gérant-imprimeur
J. B. GIRARDIN



AVIS

Monsieur BERGEZ Coiffeur présentement rue Jacques-Cartier à l'honneur de prévenir ses clients qu'à partir du premier novembre il continuera la coupe de cheveux et barbe, le repassage des patins, des rasoirs, des couteaux et ciseaux.

Rue du Barachois près de Monsieur Leconte négociant.

AVIS DE DEPART.

UN VAPEUR

partira de Saint-Malo, courant mars prochain, pour St-Pierre et Miqueion.

prendra des passagers au prix de 60 fr. S'adresser dès maintenant: à MM. GREZET GUERIN à St-Pierre et J. LEVEL St-Malo

annonces

BICYCLETTE

A VENDRE de première classe, à cadre billes à la direction, aux mouvements aux pédales et partout.

FACILITÉ DE PAIEMENT

S'adresser au bureau du Journal.

COMPAGNIE FRANCO-CANADIENNE

ROUEN. — LA ROCHELLE. — St-PIERRE-MIQUELON. — et QUEBEC MONTRÉAL. — (HALIFAX en hiver)

AGENTS à St-Pierre, MM. A. Grézet et H. Guérin.

Le bureau de l'agence sera tenu par

Mr H. GUÉRIN

Etude de Me Pierre PÉPIN avocat-agréé à Saint-Pierre, rue Jacques Cartier.

Vente

PAR LICITATION.

En l'étude du notaire de la colonie à St-Pierre, rue de Sèze à deux heures du soir, le mercredi huit novembre prochain.

DESIGNATION:

PREMIER LOT

Une maison en briques à un étage recouverte en zinc sise à Saint-Pierre place de l'Église, avec toutes ses dépendances et terrain, le tout borné dans son ensemble au nord par la place de l'Église, au sud par l'Hôtel de l'Intérieur, à l'Est par un magasin et à l'ouest par Mme Ve Hyppolite Mignot.

Mise à prix six mille francs
ci 6,000 fr. 00

DEUXIÈME LOT

Une maison en bois à rez-de-chaussée avec terrain sur lequel elle est construite, recouverte en barda et servant de magasin, le tout sis à Saint-Pierre borné dans son ensemble au nord par la place de l'Église, au sud par l'Hôtel de l'Intérieur, à l'est par la rue Borda et à l'ouest par le lot n° 1.

Mise à prix deux mille francs
ci 2,000 fr. 00

TROISIÈME LOT

Un terrain en nature de pré d'une forme irrégulière sis à Saint-Pierre, borné dans son ensemble au nord par la route Iphygénie, au sud par la route de l'Hôpital, à l'est par la propriété Grezetz et à l'ouest par l'angle des rues de l'Hôpital et Iphygénie.

Mise à prix mille francs
ci 1,000 fr. 00

QUATRIÈME LOT.

Un terrain sis à Saint-Pierre rue du Barachois, borné dans son ensemble au nord par Quédinet, au Sud par Eugène Richard, à l'est par la propriété Tajan et à l'ouest par la dite rue du Barachois.

Mise à prix quinze cents francs
ci 1,500 fr. 00

CINQUIÈME LOT

Un magasin sis à Saint-Pierre rue de la Boulangerie, avec terrain et dépendances, le tout borné au nord par la propriété Vidart et Légasse, au sud par la propriété Busnot, à l'est par la rue de la Boulangerie et à l'ouest par les écoles communales.

Mise à prix quinze cents francs
ci 1,500 fr. 00

SIXIÈME LOT

Un jardin sis à St-Pierre rue Hautefeuille, borné au nord par le lot n° 7, au sud par la dite rue Hautefeuille, à l'est par la propriété Nuilly et à l'ouest par la propriété Sautet.

Le dit jardin mesurant vingt et un mètres soixante dix centimètres sur la rue Hautefeuille, 21 mètres 85 sur le lot n° 7, 21 mètres 70 sur la propriété Nuilly et 20 mètres 24 sur la propriété Sautet.

Mise à prix huit cents francs
ci 800 fr. 00

SEPTIÈME LOT

Un jardin sis à Saint-Pierre rue Gervais, borné au nord par la dite rue, au sud par le lot n° 6, à l'ouest par la propriété Leban et à l'ouest par la propriété Ozon.

Le dit jardin mesurant 22 mètres sur la rue Gervais, 21 mètres 85 sur le lot n° 6, 23 mètres 50 sur la propriété Leban et 20 mètres sur la propriété Ozon.

Mise à prix huit cents francs
ci 800 fr. 00

Cette vente a été ordonnée par jugement rendu par le tribunal civil de St-Pierre, le 20 mai 1893, à la requête de:

1^o Madame veuve Joseph Hubert, armateur, demeurant à St-Pierre assistée de son liquidateur Me Pierre Pépin, avocat-agréé demeurant à St-Pierre

2^o Monsieur Joseph Hubert patron pêcheur demeurant à Saint-Pierre.

3^o Mademoiselle Adèle Hubert sans profession demeurant à Saint-Pierre.

4^o Mademoiselle Marie Hubert sans profession demeurant à Saint-Pierre.

5^o Mademoiselle Ernestine Hubert sans profession demeurant au Minihic, (France) représentée à Saint-Pierre, par Mndame veuve Joseph Hubert.

6^o Monsieur Eugène Hubert marin demeurant à Saint-Pierre.

7^o Mademoiselle Rosalie Hubert sans profession demeurant à Saint-Pierre.

Tous les sus-nommés représentés par M. Pierre Pépin, avocat-agréé à Saint-Pierre rue Jacques Cartier, en l'étude duquel ils ont élu domicile, contre

M. Yon Victor négociant demeurant à Saint-Pierre pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Pierre Hubert domicilié à Saint-Pierre, chez sa mère, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre la dite dame Hubert, sus-dénommée et qualifiée sa tutrice naturelle et légale.

Les dis immeubles dépendant tant de la succession de feu Joseph Hubert en son vivant armateur à Saint-Pierre, que de la communauté ayant existé entre le dit et la dame veuve Joseph Hubert.

La vente aura lieu en présence du subrogé-tuteur ou lui dûment convoqué.

Le cahier des charges auquel est annexé un plan général est déposé en l'étude du notaire de la colonie ou toute personne peut en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre, le 20 Octobre 1893.

*L'avocat agréé poursuivant,
Pierre PÉPIN.*

L'Administrateur-Gérant J. B. GIRARDIN